

CAS « Droits des patients et patientes et santé publique »

Session janvier – novembre 2023

Fil rouge

Les principales actrices et les principaux acteurs du système de soins (soignant-e-s, assurances, État) scandent tou-te-s le même slogan :

« la ou le patient-e au centre »

Le CAS 1 de l'IDS concrétise ce slogan en présentant et en analysant le rôle effectivement central que jouent, ou devrait jouer les patient-e-s dans la construction et le fonctionnement du système de soins. Il explore comment les actrices et acteurs essentiel-le-s du système de soins, spécialement les soignant-e-s, pourraient ou devraient intégrer les droits des patient-e-s dans leurs pratiques quotidiennes.

Après une introduction, à la fois théorique, pratique et méthodologique, au droit et au droit de la santé, le CAS commence par éclairer, dans un premier module de trois jours, l'origine, la raison d'être et l'évolution des droits de la personne humaine et leur signification quand la personne devient un-e patient-e. Il explore aussi quelques notions fondamentales liées à cette thématique, comme la démocratie sanitaire, l'équité, l'égalité et la non-discrimination.

Le troisième module approfondit les droits principaux des patient-e-s : le droit aux soins ou à la santé, dans ses aspects internationaux (y compris en lien avec les migrations) et nationaux.

Le quatrième module met ces droits en relation avec des situations particulières en présence de potentielles vulnérabilités, avec différents cours mettant l'accent sur les femmes, les enfants, les personnes migrantes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes faisant l'objet d'une mesure de répression pénale.

Le cinquième module est consacré au choix éclairé des soins ; seront abordés les sujets tels que le placement à des fins d'assistance ou encore les mesures de contention et le traitement forcé.

Le sixième module traite des questions de « secret » y compris des questions autour du dossier électronique du patient.

Le septième module examine les répercussions de certaines violations des droits des patientes et patients sur la situation des soignantes et soignants, spécialement sous l'angle de leurs responsabilités civile, pénale et disciplinaire. Ce dernier aspect oblige à expliquer la réglementation des professions de la santé, y compris des praticien-ne-s de la médecine complémentaire.

Enfin, le huitième module explore, sur la base des connaissances acquises à travers les modules précédents, l'impact des droits des patients dans les situations de création de la vie (stérilisation, avortement, procréation assistée, statut de l'embryon) et d'extinction de la vie (soins palliatifs, assistance au suicide, euthanasie).

Au terme de la formation, les étudiant-e-s seront en mesure d'intégrer les droits des patient-e-s dans leurs choix de santé publique et/ou dans leurs décisions de soins individuels. Ils sauront ainsi comment se comporter de manière plus active et plus pertinente dans leurs diverses activités au sein du système de soins.